Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20261109-08_11_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 30/10/2026	Le Lundi neuf Novembre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, SALIOU Sylviane, MER Serge, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, LE SAOUT Carole, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, CREAC'H Annie, PAUGAM Thomas.
En exercice: 19	*Absents excusés:* PAUGAM Jean-Luc*, pouvoir donné à Serge MER
Présents: 17	JACQ Jérôme*, pouvoir donné à Jean JEZEQUEL
Votants: 19*	
Pour: 19	
Contre 0	
Abstention: 0	
Délibération N°: 08-11-2026	*Secrétaire de Séance:* CREAC'H Annie

Objet : Fixation des tarifs communaux pour l'année 2027

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDENT de reconduire, pour l'année 2027, les tarifs communaux actuellement en vigueur,

FIXENT les tarifs des prestations, ventes et locations communales applicables à compter du 1er janvier 2027, conformément au tableau annexé à la présente délibération ;

PRÉCISENT qu'une caution d'un montant de 1 500 € est exigée préalablement à toute location concernée, notamment pour la location de la salle intergénérationnelle du Pouldu et une caution de 1 000€ pour le matériel communal, selon les modalités prévues au contrat de location ;

PRÉCISENT que, pour toute location de salle, le locataire devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité, en cas de location de salles ;

CHARGENT Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et d'accomplir toutes les formalités nécessaires ;

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, le 09/11/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*Mme CREAC'H Annie* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 13/11/2026* *- transmission au contrôle de légalité le 13/11/2026*

MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29400 Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.